

BILAN ANNUEL DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES BILAN 2025



Déposé au Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel

Avril 2026

TABLE DES MATIÈRES

1.	DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES.....	1
2.	FAITS SAILLANTS 2025.....	2
3.	MISE EN CONTEXTE.....	4
4.	BILAN DE L'ANNÉE 2025 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	5
4.1	Quantités totales collectées	5
4.2	Écocentre.....	8
5.	PROJETS ET ACTIVITÉS À VENIR EN 2025	11
5.1	Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation	11
5.2	Généralisation de la collecte des matières organiques dans les ICI et multilogements.....	11
5.3	Modification du règlement 359-22 MR.....	11
5.4	Développement d'une brigade verte	12
5.5	Symbiose industrielle de Pierre-De Saurel	12
6.	CONCLUSION.....	13

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau 1-1	Évolution sociodémographique.....	1
Tableau 4-1	Quantités totales collectées (t)	5
Figure 4-1	Évolution des quantités de 2020 à 2025.....	6
Figure 4-2	Composition des matières collectées en 2025.....	7
Tableau 4-2	Quantités de matières déposées à l'écocentre (tonne) en 2025	9
Figure 4-3	Composition des matières collectées à l'écocentre en 2025	10

LISTE DES ACRONYMES

3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
CRD	Construction, rénovation et démolition
Hab.	Habitant
ICI	Industries, commerces et institutions
Kg	Kilogramme
Métaux	Métaux usagés déposés à l'écocentre
MO	Matières organiques composées de résidus alimentaires et de résidus de jardin
MR	Matières recyclables composées de carton, papier, plastique, verre et métal
OM	Ordures ménagères : contenu des bacs et des conteneurs à déchets ainsi que les encombrants
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PE	Produits électroniques
RDD	Résidus domestiques dangereux
T	Tonne métrique : 1 000 kg
U.O.	Unité d'occupation résidentielle ou commerciale

1. DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

En 2025, les municipalités desservies par la collecte des matières résiduelles de la MRC de Pierre-De Saurel comptaient une population de 54 101 habitants, démontrant une croissance d'environ 1,06 % en comparaison avec l'année 2024.

Au total, ce sont 28 638 unités d'occupation réparties à travers le territoire composé des 12 municipalités qui sont desservies par la collecte des matières résiduelles de la MRC.

Tableau 1-1 | Évolution sociodémographique

	2023	2024	2025	VARIATION 2025-2024
Unités d'occupation desservies	28 257	28 409	28 638	0,81 %
Population desservie	52 938	53 531	54 101	1,06 %

2. FAITS SAILLANTS 2025

Réduction de 3,9 % de la quantité totale de matières résiduelles produites en 2025

Les quantités de matières résiduelles produites ont diminué de 3,9 % par rapport l'année 2024; cette réduction fait passer de 555,2 kg/habitant de matières résiduelles produites en 2024 à 528,2 kg/habitant en 2025.

Réduction de 2,7 % des matières envoyées à l'enfouissement

La quantité de déchets éliminés a sensiblement diminué de 2,7 % à l'échelle de la MRC de Pierre-De Saurel, entre 2024 et 2025, passant de 279 kg/habitant à 269 kg/habitant (le secteur résidentiel). Cette réduction peut s'expliquer par les effets des campagnes d'information et de sensibilisation à travers les différents médias de la région. Ces campagnes d'information et de sensibilisation ont pour but d'amener les populations à adopter une attitude de consommation responsable (opter pour une réduction à la source), d'adopter des comportements citoyens (bien trier les matières, en optant pour l'utilisation systématique des bacs bruns pour les matières compostables et les bacs de récupération pour les matières recyclables). Nous pouvons aussi mentionner la révision du règlement sur la gestion des matières résiduelles qui a introduit de nouveaux articles sur le tri des matières et la révision à la hausse des amendes à appliquer en cas de non-respect du bon tri des matières résiduelles.

Réduction de 3,8 % des dépôts de résidus de construction, rénovation et de démolition

Les dépôts de rebuts par les citoyens en provenance du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) est en diminution de 3,8 % par rapport à l'année 2024. Cette diminution peut s'expliquer par la mise en place et le fonctionnement de l'atelier de valorisation du bois au niveau de l'écocentre régional, ce qui entraîne une diminution des résidus de CRD envoyés à l'enfouissement.

Réduction de 6,3 % de la collecte des matières organiques

En 2025, la collecte des matières organiques a diminué de 6,3 % par rapport à l'année 2024. Cette baisse des quantités collectées peut-être liée à une faible participation citoyenne.

Les causes de cette diminution peuvent être liées aussi à la réticence à utiliser le bac brun (souvent causée par des craintes d'odeurs, de mouches ou de vers blancs). Il y a aussi le fait que les bacs bruns contiennent trop de matières non compostables, ce qui nuit à l'efficacité du traitement. Le manque d'espace et la complexité de la logistique dans les multilogements freinent l'adoption de la collecte des matières organiques.

Réduction de 3,7 % de la collecte des matières recyclables

La quantité de matières recyclables collectée a diminué de 3,7 % par rapport à 2024. Cette diminution peut s'expliquer par la présence de matières non acceptées dans le bac de récupération.

La contamination reste un frein majeur. Lorsque des matières non recyclables ou souillées (restes alimentaires, huiles) sont déposées dans le bac, elles peuvent contaminer tout le chargement, le rendant impossible à traiter. Cela entraîne parfois un rejet de matières pourtant recyclables vers les sites d'enfouissement.

Elle peut aussi s'expliquer par une baisse de la production à la source. Dans certains cas, une baisse des volumes collectés peut être vue positivement comme le résultat de pratiques de réduction à la source. L'expansion de la consigne (bientôt étendue aux bouteilles de vin et d'eau) détourne également des matières du bac bleu vers des systèmes de récupération plus performants.

Augmentation de 4,10 % des visites à l'écocentre

En 2025, le nombre de visites à l'écocentre a augmenté par rapport à celui de 2024. En effet, on dénombre 35 928 visites de citoyens à l'écocentre en 2025, contre 34 516 visites en 2024, ce qui constitue une augmentation de 4,10 %. Cette augmentation s'explique par la popularité des services de l'écocentre auprès des citoyens de la MRC ainsi que la possibilité de se départir de façon simple et efficace d'une multitude de matières résiduelles qui ne peuvent être déposées dans les collectes habituelles.

3. MISE EN CONTEXTE

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 de la MRC de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 5 juillet 2023, conformément aux exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

La mise en œuvre du PGMR contribue aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Cette politique s'inscrit dans la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte. En effet, les millions de tonnes de matières résiduelles produites chaque année au Québec recèlent un potentiel indéniable à exploiter, tant pour la fabrication de biens que pour la production d'énergie. Elle vise à créer une société sans gaspillage grâce à une saine gestion des matières résiduelles. Son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime.

Par le biais de son PGMR, la MRC de Pierre-De Saurel vise à atteindre les objectifs suivants d'ici 2030 :

- Atteindre la cible gouvernementale d'élimination des matières résiduelles, soit moins de 525 kg/habitant/an d'ici 2029;
- Recycler 75 % du papier, du plastique, du carton, du verre et du métal d'ici 2029;
- Améliorer la gestion des matières organiques en les détournant de l'enfouissement afin d'atteindre 80 % de recyclage des matières organiques putrescibles (incluant résidus alimentaires et verts, ainsi que les boues municipales et de fosses septiques) d'ici 2029;
- Recycler et valoriser 75 % des résidus de CRD d'ici 2028.

Ce bilan annuel documente les indicateurs de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC et présente les actions réalisées afin de contribuer à atteindre les objectifs du PGMR.

4. BILAN DE L'ANNÉE 2025 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.1 Quantités totales collectées

Le tableau 4-1 illustre les quantités totales collectées de 2020 à 2025 en bordure de rue et à l'écocentre.

Tableau 4-1 | Quantités totales collectées (t)

ANNÉE	OM	MR	MO	CRD	TOTAL
2020	14 683	4 996	7 327	3 192	30 198
2021	14 892	4 993	7 210	2 511	29 606
2022	14 382	4 825	6 840	2 294	28 342
2023	14 721	4 760	7 444	2 504	29 429
2024	14 927	4 563	7 562	2 667	29 720
2025	14 531	4 393	7 086	2 565	28 575
Écart 2025/2024	-2,7 %	-3,7 %	-6,3 %	-3,8 %	-3,9 %

La quantité totale des matières résiduelles du secteur résidentiel (la collecte porte-à-porte et les résidus de CRD) générées en 2025 sur le territoire de la MRC a connu **une réduction de 3,9 % par rapport à 2024.**

La baisse des matières résiduelles collectées s'explique principalement par une réduction à la source, l'évolution des habitudes de consommation, le retour au travail présentiel (diminution des déchets résidentiels) et une inflation réduisant la consommation globale. Le tri plus efficace par les citoyens joue également un rôle clé.

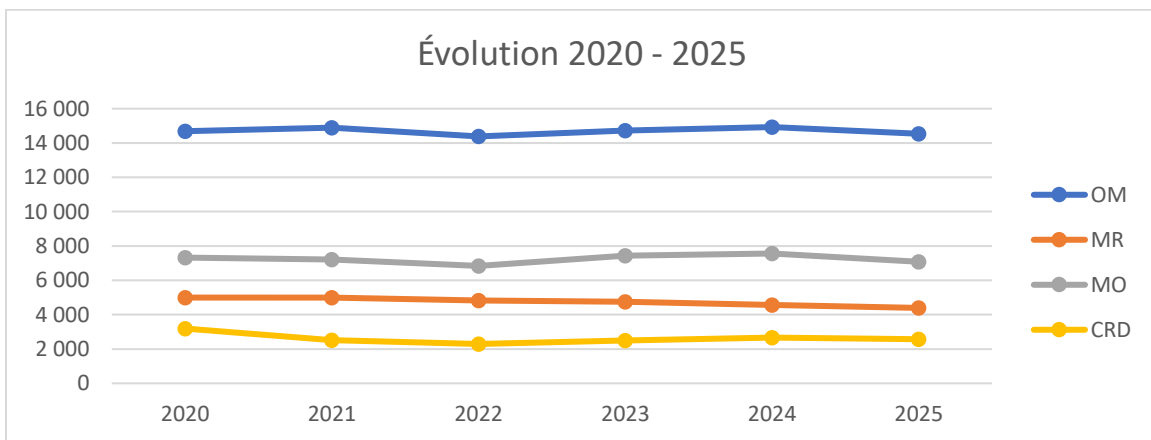
Ces principaux facteurs peuvent expliquer cette diminution :

- Réduction à la source : Les citoyens et entreprises génèrent moins de déchets, une tendance confirmée par une baisse de la production de matières par personne.
- Changement des habitudes de consommation : Les produits d'emballage évoluent et la quantité de matières recyclables collectées est en diminution.

- Retour au bureau post-pandémie : La fin du télétravail massif a transféré une partie des déchets du secteur résidentiel (collecte municipale) vers les lieux de travail, souvent non desservis par la collecte municipale.
- Inflation et consommation : La hausse des prix peut limiter l'achat de biens, générant ainsi moins de résidus.
- Amélioration du tri et du compostage : Une meilleure gestion des matières organiques et un tri plus rigoureux diminuent le volume total envoyé aux sites d'enfouissement.

Ces facteurs combinés indiquent une amélioration de la gestion des matières, bien que les efforts de valorisation doivent se poursuivre pour atteindre les objectifs fixés.

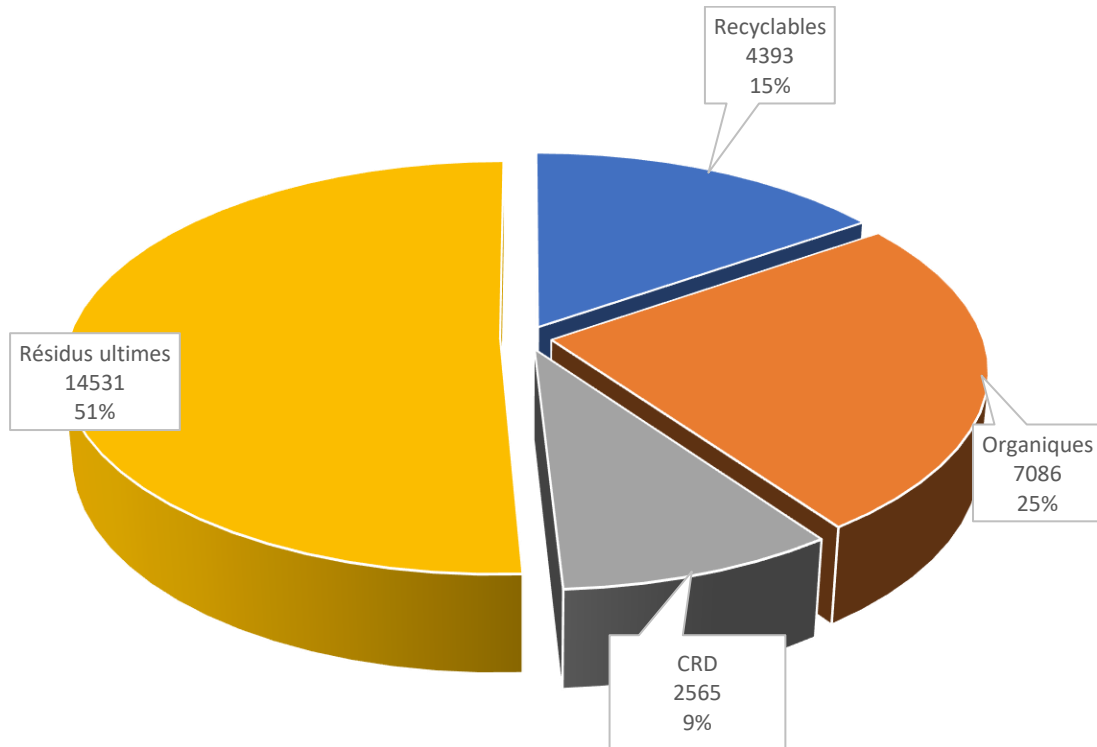
Figure 4-1 | Évolution des quantités de 2020 à 2025



Il ressort de la figure 4-1 que la tendance de la génération des ordures ménagères en 2025 est en baisse par rapport à l'année 2024; celle des matières organiques demeure aussi à la baisse. Quant aux matières recyclables, elles sont relativement stables, mais avec une baisse de 3,73 % en 2025.

La figure 4-2 détaille la proportion de chaque matière résiduelle récupérée au niveau résidentiel lors des collectes de 2025 sur le territoire de la MRC ainsi que les résidus de CRD apportés à l'écocentre régional.

Figure 4-2 | Composition des matières collectées en 2025



Les résidus ultimes représentent 51 % des matières collectées, celle des matières organiques atteint 25 %, celle des matières recyclables représente 15 % et celle des résidus de construction représente 9 %.

En se basant sur une étude de caractérisation faite par RECYQ-QUÉBEC, le potentiel de récupération des matières organiques est de 44 % et celui des matières recyclables est de 36 %; les matières envoyées à l'enfouissement devraient représenter moins de 20 %.

Cette étude nous montre l'effort que la MRC devra fournir pour atteindre un tri optimal dans notre région. Il s'avère donc primordial que la MRC et les municipalités poursuivent leurs efforts de réduction des déchets en plus d'innover au niveau de leurs interventions à l'endroit du secteur des multilogements et de certains commerces. Il est aussi important de promouvoir continuellement auprès des citoyens les différents services qu'offre l'écocentre régional.

Pour ce faire, des stratégies pour optimiser les différentes collectes seront nécessaires et soutenues pour :

- Matières Organiques (Bac brun) :
 - **Maximiser la participation** : Mettre en place la collecte en porte-à-porte, incluant les multilogements et les ICI (industries, commerces, institutions).
 - **Gestion des odeurs** : Utiliser des bacs appropriés et sensibiliser à la fermeture des sacs.
 - **Valorisation** : Promouvoir le compostage domestique et l'herbicyclage pour réduire le volume à collecter.
- Matières Recyclables (Bac bleu) :
 - **Réduire la contamination** : Éduquer sur le tri (laver les contenants, ne pas mettre de plastique souple).
 - **Favoriser la consigne** : Encourager le retour des bouteilles et canettes aux endroits appropriés.
- Ordures Ménagères (Bac noir) :
 - **Réduction à la source** : Encourager l'achat en vrac et limiter les emballages inutiles.
 - **Optimisation** : Réduire la fréquence de collecte des ordures pour inciter au tri vers les autres bacs.
- Mesures Transversales :
 - **Éducation et feedback** : Utiliser des campagnes "clé en main », afficher des consignes claires, et utiliser des billets de courtoisie pour signaler la contamination.
 - **Technologie** : Utiliser des outils comme l'application Ça va où ? pour aider les citoyens.

4.2 Écocentre

L'écocentre régional Pierre-De Saurel offre aux citoyens de la MRC la possibilité de disposer des matières résiduelles volumineuses, dangereuses ou recyclables non acceptées par la collecte régulière. Ils valorisent environ 73 % des matériaux reçus, incluant le bois, les métaux, les électroniques, les meubles et les résidus domestiques dangereux (RDD), contribuant ainsi à l'économie circulaire et à la protection de l'environnement. Au cours de l'année 2025, l'écocentre

a reçu 35 928 visiteurs, soit une augmentation de près de 4,10 % des visites par rapport à l'année 2024.

Depuis son ouverture, la fréquentation ainsi que la quantité de matières valorisées à l'écocentre sont en constante augmentation. Plusieurs filières de récupérations s'ajoutent au fil des ans, notamment la mise en service de l'atelier de valorisation du bois.

Le tableau 4-2 nous indique les quantités de matières collectées à l'écocentre en 2025. Par rapport à 2024, nous constatons une augmentation de près de 7 % de matières déposées à l'écocentre régional.

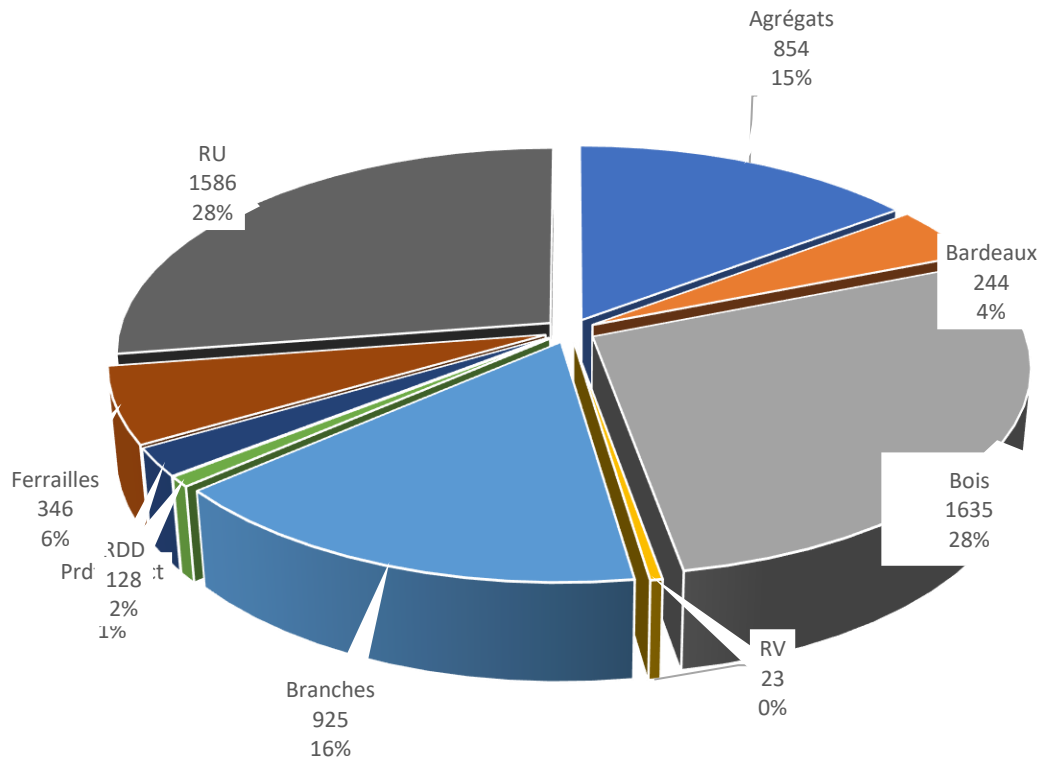
Tableau 4-2 | Quantités de matières déposées à l'écocentre (tonne) en 2025

MATIÈRES	QUANTITÉS (TONNE)	POUCENTAGE
Agrégats	854	15 %
Bardeaux d'asphalte	244	4 %
Bois	1635	28 %
Résidus verts	23	0 %
Branches	925	16 %
Produits électroniques	45	1 %
Résidus domestiques dangereux	128	2 %
Ferraille	346	6 %
Résidus ultimes	1 586	28 %
Total	5 786	100 %

Le graphique ci-dessous montre la proportion de chaque matière résiduelle collectée à l'écocentre régional en 2025.



Figure 4-3 | Composition des matières collectées à l'écocentre en 2025



Il ressort du graphique les analyses suivantes :

- ✓ Une quantité importante de dépôt de bois et de branches;
- ✓ Une part importante des résidus ultimes, composés du bois traité, de la fibre de verre, des matériaux isolants, des tapis, du verre de fenestration, de la porcelaine, des matériaux à base de vinyle (ex. : tuyaux ou revêtement extérieur en PVC), des produits « multimatières » (ex. : cadres de fenêtres bois-aluminium); un effort doit être fait pour trouver des débouchés à ces matières.

5. PROJETS ET ACTIVITÉS À VENIR EN 2026

5.1 Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation

L'information, la sensibilisation et l'éducation sont au cœur de notre approche dans la gestion des matières résiduelles. La MRC développera au cours des prochains mois des outils mis à jour, permettant d'informer les citoyens sur la bonne façon de trier leurs matières résiduelles. Avec la modernisation de la collecte sélective et l'implantation de la consigne élargie au Québec, les outils d'informations doivent être ajustés avec ces nouvelles consignes de tri. Ces outils permettent de transmettre des informations facilement compréhensibles par les citoyens. En plus d'outils d'informations, l'équipe GMR de la MRC sera présente dans toutes les municipalités du territoire, disponible à rencontrer les citoyens et à transmettre les informations pertinentes. Les réseaux sociaux et les médias locaux sont également des médiums utilisés pour transmettre des informations essentielles à la communauté.

5.2 Généralisation de la collecte des matières organiques dans les ICI et multilogements

La participation de tous les citoyens à la collecte de la matière organique est un objectif prioritaire pour la MRC de Pierre-De Saurel en 2026. Tant pour les résidences unifamiliales, que les immeubles multilogements, les industries, les commerces et les institutions, la participation à la collecte de la matière organique est une clé de succès importante dans l'atteinte de notre objectif de réduire le tonnage à l'enfouissement. À l'été 2026, une grande collecte d'information sera effectuée par notre équipe terrain, puis analysée. Ces informations nous permettront d'avoir un portrait clair de la participation à la collecte à trois voies et de mieux comprendre les enjeux des citoyens. Un plan d'action découlera de cette analyse en vue d'accompagner de étroitement les citoyens, tout comme les propriétaires d'immeubles multilogements, les industries, les commerces et les institutions de notre territoire. Les actions seront orientées vers la sensibilisation, l'éducation, l'encadrement et l'application du règlement de gestion des matières résiduelles.

5.3 Modification du règlement 359-22 MR

Le règlement ayant été modifié en 2025, ce levier d'intervention permettra à notre équipe de mieux encadrer les citoyens dans leur saine gestion des matières résiduelles. Ce cadre clair, interdisant de disposer des matières recyclables et compostables dans les bacs à déchets et

conteneurs, permettra témoigner de la volonté de la MRC à accompagner tous les résidents et propriétaires d'immeubles dans la participation à la collecte à trois voies.

5.4 Développement d'une brigade verte

L'implication de la brigade verte (des étudiants du domaine de l'environnement, embauchés durant le congé scolaire estival), chaque été, permet à l'équipe d'assurer une présence importante sur le territoire et d'informer et sensibiliser les citoyens à l'impact de leur implication dans la saine gestion des matières résiduelles. Un mandat spécifique sera donné cet été à la brigade verte, afin d'analyser le taux de participation à la collecte à trois voies dans les immeubles multilogements. De plus, il est prévu que la brigade verte soit présente sur les sites de certains événements de la région, dans le but de sensibiliser et accompagner les festivaliers dans le bon tri de leur matière résiduelle.

5.5 Symbiose industrielle de Pierre-De Saurel

La MRC et ses partenaires se sont dotés d'une Stratégie en économie circulaire, qui constitue un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs du territoire. Elle s'adresse aux organisations municipales, aux entreprises de tous les secteurs, aux organismes communautaires et d'économie sociale, ainsi qu'au milieu académique. Les citoyens y jouent également un rôle clé, à la fois comme consommateurs et comme agents de changement.

Pour atteindre ses objectifs, la Stratégie entend notamment intégrer l'économie circulaire au tissu économique régional, accompagner les entreprises dans leur transition, appuyer les organismes qui la déploient sur le terrain, renforcer l'intégration de la circularité dans les pratiques municipales, favoriser un changement de culture au sein de la population et développer les connaissances à l'échelle du territoire.

6. CONCLUSION

En 2025, près de 14 531 tonnes de matières ont été éliminées, ce qui représente 269 kg par personne (uniquement pour le secteur résidentiel); cette quantité est en baisse de 2,7 % par rapport à celle de 2024. Cette baisse de 2,7 % illustre bien l'impact collectif du tri à la source, du compostage et d'une meilleure utilisation des services offerts.

La MRC doit davantage déployer des actions concrètes pour améliorer la collecte des matières organiques afin que des restes de repas, des pelures et des résidus alimentaires qui, plutôt que de produire du méthane à l'enfouissement, deviennent une ressource utile pour enrichir les sols.

Du côté des matières recyclables, des efforts doivent être fournis pour réduire la proportion de contaminants (donc de rejets) en plus de vulgariser en permanence les programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation.

L'écocentre régional demeure un service très utilisé. En 2025, il a accueilli près de plus de 35 928 visites sur l'ensemble du territoire, soit une augmentation de 4,10 % par rapport à l'année précédente. Autant de passages où des matières ont été détournées du LET pour être recyclées, réemployées ou traitées de façon sécuritaire.

Pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec, des actions suivantes doivent être conduites afin d'outiller la population et les organisations à adopter de meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles :

- ✓ Une campagne de sensibilisation mix média comprenant affichage, chroniques et placements publicitaires ;
- ✓ Des conférences/présentations axées sur la réduction du gaspillage alimentaire et les économies possibles à l'épicerie ;
- ✓ Des publications Facebook régulières, proposant des trucs et astuces simples et concrets pour mieux trier au quotidien ;
- ✓ La mise en commun d'outils et d'initiatives, afin d'augmenter la participation des industries, commerces et institutions (ICI) à la collecte du bac brun ;



- ✓ De nombreuses activités de sensibilisation sur le terrain, incluant des formations dans les écoles et l'accompagnement de festivals et d'événements partout dans la région ;
- ✓ Un webinaire réservé aux administrateurs des festivals pour les soutenir avec la gestion de leurs matières résiduelles.

Ce bilan le démontre clairement : réduire ce qui se rend au site d'enfouissement commence par des gestes simples, répétés jour après jour. Les campagnes de sensibilisation doivent s'intensifier, afin de rappeler que trier, ce n'est pas compliqué et que, quand toute une région embarque, les chiffres suivent.

